



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 septembre 2016
19 heures 00

AS/SL

N° 002045

Service des Marchés -
Approbation et
officialisation de la
convention de
servitude entre la
Commune d'Apt et
Électricité Réseau
Distribution France
(ERDF), pour les
parcelles cadastrées
CL n° 594 et CL n° 592

Affiché le :

VOTE :

Pour : 31

Le mardi 13 septembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Considérant la demande de régularisation formulée par l'Office Notarial Pascale PRUVOT & Laurent GIGOI NOTAIRES ASSOCIÉS le 4 juillet 2016 relative à la convention de servitude portant sur l'installation de deux lignes électriques souterraines sur les parcelles cadastrées CL n° 594 et CL n° 592.

Considérant que la convention de servitude ci-annexée à la présente a déjà été signée sous seing privé.

Considérant que s'agissant d'une servitude non visible la formalité d'enregistrement aux Hypothèques est légalement indispensable.

Considérant que seul un notaire est habilité à effectuer cette démarche.

Considérant qu'aux fins d'authentifier la convention de servitude il est indispensable de remettre au notaire la délibération du conseil municipal correspondante et dans laquelle est désigné le représentant de la Commune d'Apt habilité à signer l'acte.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Prends acte des dispositions et des caractéristiques de la convention de servitude annexée à la présente et établie respectivement avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF), pour les parcelles cadastrées CL n° 594 et CL n° 592.

Approuve les dispositions et les caractéristiques de la convention de servitude.

Mande Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint aux fins de procéder à toutes démarches utiles et nécessaires afin d'établir l'acte authentique nécessaire pour régulariser et officialiser la convention de servitude.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI